



Académie de Mayotte

**Proposition de l'école élémentaire
élémentaire de Mtsangamouji 2
à Mtsangamouji**

Circonscription de M. Mansour KAMARDINE

Soumise au Jury national le lundi 3 mai 2021

25ÈME PARLEMENT DES ENFANTS

Proposition de loi visant à **sensibiliser contre les mauvaises pratiques** et à **favoriser les bons gestes** pour le développement durable et équilibré

Présentée

Par les élèves de la classe de CM2 de Madame OUSSENI Ankimati, école élémentaire de M'Tsangamouji 2 (Académie de Mayotte)

ABDOU Rachna, ALI Zahiya, AMADA Aminati, ANTOYI Tina, ASSANI Hadidja, BACOLO Qamra, DAOUDA SAINDOU Aaliyah, DAOUDOU Fazanti, FAHAR Schalouna, HAMADA BABOU Saktui, HOUMADI Faratiana, IBRAHIM Mariati, IBRAHIM Naomi, KAMARDINE Liana, LIDI El-Hade, MADI CHANFI Sulliman, MDALLAH Chakri, MDALLAH-TOUMANI Irlas-Nader, MOHAMED Aïshna-Dayah, MOHAMED Nour-Dine, NAFINDRA Mariam, RASAMY Chahido, SANDRO Zaïra-Mariama, TOYIBOU ALI Illimane, ZIZA El-Din Nafils

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'alimentation durable et équilibrée fait couler beaucoup d'encre en ce moment par ses bienfaits dans le renforcement de notre organisme pour nous permettre de vivre en étant en bonne santé.

Suite à une étude réalisée au sein de la classe de cm2, par comparaison entre les différents produits constituant la collation scolaire (biscuits, chips, jus) provenant de l'Europe et du Dubaï, le constat suivant s'est imposé :

Comparaison entre les biscuits

	Poids du produit net (g)	Poids du sucre (g)
Biscuit Thaïlandais	40 g	58 g
Biscuit Européen	42 g	53 g

Comparaison entre les jus :

	Quantité nette du produit (cl)	Poids du sucre (g)
Jus Dubaï	20 cl	14.69 g
Jus Français	20cl	9.5 g

Nous avons constaté que le biscuit thaïlandais et le jus Dubaï sont beaucoup plus sucrés.

Au-delà du problème du taux du sucre élevé dans les produits consommés par nos enfants, s'ajoute aussi la question des emballages qui ne sont ni biodégradables ni traités et par voie de conséquence participent d'une manière néfaste à notre lagon.

Par ailleurs, la DAAF à travers des analyses menées auprès des produits alimentaires vendus au bord de la route en 2017 a révélé l'existence d'un taux très élevé (dix-sept fois supérieur à la norme autorisée par l'OMS) de diméthoate (insecticide interdit en France depuis avril 2016).

L'échec de la préfecture en matière de lutte contre les produits vendus au bord de la route trouve son fondement, d'une part, à l'inaccessibilité des légumes et fruits vendus en grande surface pour leur cherté, et d'autre part à l'essor démographique qui a entraîné une agriculture intensive sur des terres cultivables provoquant ainsi une accentuation de la culture sur brulis, et une dégradation massive des sols. Cette culture sur brulis, avec ses conséquences telle que la destruction des écosystèmes, ne favorise pas l'alimentation durable.

Mesdames, messieurs, aux vues de tous ce qui vient d'être évoqué, prenez conscience que les conséquences de notre pratiques agricoles et nos pratiques commerciales des produits à forts taux de sucre sont lourdes pour notre économie, pour la santé de la population, pour l'emploi, pour notre patrimoine culturel, ainsi que la préservation de notre écosystème.

Pour atténuer ce faisant, les élus locaux, l'Etat et les différents acteurs comme les parlementaires, doivent se mobiliser pour réduire l'importation des aliments qui dégradent la santé de la population locale tout en favorisant plus de productions locales issues d'une culture bio et sans pesticides, et en rendant les prix accessibles pour la promotion d'une alimentation durable et équilibrée.

PROPOSITION DE LOI

Vu les motifs ci-dessus évoqués, propose que :

Article 1^{er}

La discipline dite alimentation durable et équilibrée est insérée dans les programmes scolaires et enseignée dans les écoles, collèges et lycées dans l'ensemble du territoire national. A cet effet les jardins et les fermes pédagogiques participent au renforcement de l'enseignement scientifique et à l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles de la République.

Article 2

Les collectivités locales et leurs établissements publics doivent donner des priorités à des produits identifiés comme pérennes lorsqu'ils mettent en place leur stratégie et programme de l'alimentation et de nutrition. Les stratégies de développement économiques sont élaborées en fonction des besoins réels de la population, en favorisant plus la production locale.

Les politiques communales favorisent l'accompagnement des producteurs locaux sur chaque territoire agricole.

Article 3

Doivent être créées des coopératives et des associations pour mutualiser les efforts de production, de commercialisation et de transformation des produits locaux afin de maîtriser la politique de développement durable agricole.

L'État, les régions, les départements et les collectivités locales, doivent mettre en place des moyens suffisants pour mieux lutter contre la cherté de la vie dans le secteur de l'alimentation et de la nutrition et la destruction de notre environnement

Article 4

Des évaluations de ces politiques publiques sont rendues publiques tous les ans pour mesurer l'impact des politiques économiques et des stratégies menées vis-à-vis de la production locale pour chaque territoire.

L'éducation nationale, en liaison avec les départements, l'Etat et les communes et les professionnels du secteur de l'agroalimentaire, doivent agir ensemble pour développer des programmes d'éducation et des campagnes de sensibilisation contre des pratiques agricoles sur l'île. Ils assurent ainsi la chaîne du réseau de distribution et de consommation de l'alimentation de qualité et équilibré dans chaque territoire de la métropole, des Dom et des Tom.